

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1664

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 3

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« état général tel qu'elles le »

les mots :

« situation médicale telle qu'elles la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction « état général » paraît particulièrement vague, il convient de la remplacer par une rédaction plus précise, celle de la situation médicale.